

MÉMOIRE DE RECHERCHE

Déposé dans le cadre de la consultation
ministérielle sur la révision du cours
Éthique et culture religieuse

FÉVRIER 2020

Rédigé par Joëlle Quérin

MÉMOIRE DE L'INSTITUT DE RECHERCHE SUR LE QUÉBEC

Déposé dans le cadre de la consultation ministérielle sur la révision du cours Éthique et culture religieuse

RÉSUMÉ

L'Institut de recherche sur le Québec accueille avec enthousiasme la décision du ministre Roberge d'abolir le cours d'Éthique et culture religieuse (ÉCR). Les membres de l'IRQ considèrent que le cours ÉCR devait être aboli en raison de son caractère militant, et souhaite que la révision de ce programme soit une occasion de recentrer l'enseignement sur la transmission de connaissances.

ÉCR : un cours militant qu'il fallait abolir

L'Institut de recherche sur le Québec s'intéresse au cours ÉCR depuis son introduction dans les écoles québécoises. Dès 2009, Joëlle Quérin révélait dans une étude que le cours ne visait pas à transmettre aux élèves des connaissances factuelles sur les religions, mais plutôt à leur indiquer comment se comporter en présence des manifestations de la diversité religieuse¹. Planifié depuis une décennie, implanté quelques mois après le dépôt du rapport Bouchard-Taylor qui recommandait d'en faire la « promotion énergique »², le cours devait permettre d'éviter une nouvelle crise des accommodements raisonnables, comme l'a admis Gérard Bouchard dans le cadre d'un procès mené par des parents de Drummondville opposés au cours³.

En s'appuyant sur les documents ministériels ayant mené à l'adoption du programme, du rapport Proulx au rapport Bouchard-Taylor en passant par les avis du Comité sur les affaires religieuses du ministère de l'Éducation; sur les écrits des universitaires ayant contribué à l'élaboration du programme; ainsi que sur le programme ministériel lui-même, l'étude de Joëlle Quérin concluait que le premier objectif du cours était l'endoctrinement des élèves. Il s'agissait d'inculquer progressivement aux enfants un mode d'emploi en matière de diversité religieuse. En témoigne notamment la gradation des attentes de fin de cycle en culture religieuse : au terme du premier cycle du primaire,

¹ Quérin, Joëlle. *Le cours Éthique et culture religieuse : transmission des connaissances ou endoctrinement*, Cahiers de recherche de l'Institut de recherche sur le Québec, 2009, <http://irq.quebec/wp-content/uploads/2015/03/ECR.pdf>

² Québec. Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles. *Fonder l'avenir : le temps de la conciliation*, 2008, p.260

³ Radio-Canada. « Gérard Bouchard défend la nouvelle formation », 20 mai 2009, www.radio-canada.ca/regions/estrie/2009/05/12/001-ethiqueculture-drummond-mardi_n.shtml

l'élève « *nomme des comportements appropriés à l'égard de la diversité* »⁴. À la fin du deuxième cycle du primaire, il « *nomme diverses façons de penser, d'être ou d'agir et des comportements appropriés à l'égard de la diversité* »⁵. À la fin de ses études secondaires, il « *démontre une connaissance approfondie de certains comportements qui conviennent à l'égard de la diversité* »⁶. Dans une société où ces attitudes et ces comportements font l'objet de débats, un tel enseignement nous apparaît particulièrement problématique.

Le discours tenu par les défenseurs d'ÉCR au cours des années qui ont suivi a confirmé le caractère idéologique du cours. Le plus récent ouvrage du philosophe Georges Leroux est particulièrement révélateur à cet égard. Leroux y affirme que le cours ÉCR « *représente l'engagement normatif le plus substantiel du Programme de formation de l'école québécoise* »⁷ et que « *seule cette éducation nous protégera à l'avenir de l'intolérance* »⁸. Il rappelle que le cours ÉCR n'est pas « *un cours d'histoire ou de sociologie des religions, présenté selon une approche encyclopédique* »⁹, puisque « *ce sont les finalités sociales et politiques du programme qui prévalent* »¹⁰. **Pour nous, un tel « enseignement normatif », voué à la promotion d'un pluralisme identitaire controversé et, à bien des égards, contradictoire avec les choix collectifs des Québécois en matière de laïcité, n'a pas sa place à l'école.**

Remplacer ÉCR : transmettre des connaissances, éviter l'endoctrinement

L'Institut de recherche sur le Québec accueille avec enthousiasme la décision du ministre Roberge d'abolir le cours ÉCR. Nous nous réjouissons également que cette abolition ne mène pas au retour du régime d'option entre l'enseignement moral et l'enseignement religieux, qui n'aurait plus sa place dans un Québec résolument engagé dans la voie de la laïcité.

Au primaire, nous savons que les enseignants titulaires sont déjà surchargés par l'enseignement des matières de base, essentielles à la réussite dans les autres matières et à la persévérance scolaire, en plus de devoir composer avec des défis importants de gestion de classe. Dans ces circonstances, et sachant que certains d'entre eux ont déjà

⁴ Québec. Ministère de l'éducation, du loisir et du sport. *Le programme d'éthique et culture religieuse. Programme d'enseignement primaire*, juillet 2007, p.301

⁵ *Ibid.*, p.302

⁶ Québec. Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. *Le programme d'éthique et culture religieuse. Programme du premier cycle et du deuxième cycle du secondaire*, p.23

⁷ Leroux, Georges. *Différence et liberté : Enjeux actuels de l'éducation au pluralisme*. Montréal, Boréal, 2016, p.324

⁸ *Ibid.*, p.88

⁹ *Ibid.*, p.34

¹⁰ *Ibid.*, p.249

tendance à négliger ÉCR¹¹, **nous souhaitons que l'abolition d'ÉCR permette aux enseignants du primaire de se consacrer davantage aux matières de base, plutôt que d'ajouter inutilement des contenus au curriculum.**

Au secondaire, nous sommes conscients que l'abolition d'ÉCR ne pourrait se traduire simplement par une redistribution des heures d'enseignement parmi les autres matières, en raison des emplois en jeu. Dans ce contexte, **nous prenons acte de la volonté du ministre de remplacer ÉCR par un nouveau cours d'éducation à la citoyenneté.** Si nous y voyons une occasion de transmettre aux élèves des connaissances essentielles à l'exercice de leur citoyenneté, **nous invitons toutefois le ministre à demeurer vigilant face à toute tentative de réintroduction d'objectifs militants dans ce nouveau programme.**

Les objectifs du cours

Une attention particulière devra être accordée aux objectifs visés par le nouveau cours. Dans le cas du cours ÉCR, les objectifs officiels du cours ont servi de justification à l'endoctrinement.

Le premier, la « **reconnaissance de l'autre** », permettait de faire la promotion d'une acceptation inconditionnelle de tous les particularismes identitaires et d'assimiler toute critique des religions et de ses expressions les plus radicales à une forme de fermeture à l'autre et de déni de reconnaissance, voire de racisme. Nous nous inquiétons de revoir cet objectif de « reconnaissance de l'autre » dans le questionnaire de consultation.

Quant au deuxième objectif du cours ÉCR, la « **poursuite du bien commun** », il faisait l'impasse sur les désaccords qui existent au sein de la société quant à la définition de ce bien commun et aux moyens de l'atteindre. En effet, alors qu'ÉCR se montrait particulièrement ouvert à la diversité identitaire, il offrait bien peu de place à la diversité des points de vue quant aux choix collectifs favorisant le bien commun.

Les deux objectifs du cours ÉCR agissaient ainsi comme cadre idéologique et comme repères pour les enseignants. Denis Watters précisait d'ailleurs, dans son petit guide ÉCR-101, que « si un élève manifeste des gestes ou des paroles qui vont à l'encontre de la reconnaissance de l'autre et de la poursuite du bien commun [...] l'enseignant doit intervenir immédiatement pour que cela cesse sur-le-champ »¹². Dans le domaine de l'éducation comme ailleurs, certaines formulations, telles que la « reconnaissance de l'autre, l'« ouverture à l'autre » ou encore le « vivre-ensemble », servent davantage à

¹¹ Duclos, Anne-Marie. Et Bruno Poellhuber. « Les perceptions d'enseignants du primaire et le programme "Éthique et culture religieuse" : une analyse qualitative ». *Éthique en éducation et en formation*, no4, automne 2018, p. 42–60.

¹² Watters, Denis. *Petit guide ECR-101*. Pour répondre aux questions des parents sur le programme d'éthique et culture religieuse. Québec : Denis Watters consultants, 2008, p.9

censurer des points de vue et à court-circuiter le débat public qu'à l'enrichir. **Une prudence extrême s'impose donc face aux objectifs vertueux et faussement consensuels que d'aucuns voudraient accoler au nouveau cours.** Nous y voyons une porte ouverte à l'endoctrinement, qu'il convient de refermer immédiatement, ÉCR ayant déjà fait suffisamment de dommages.

Les énoncés de compétences

Dans un même ordre d'idées, il importe de formuler le plus soigneusement possible les énoncés des compétences qui sont rattachées au nouveau cours. Bien que nous soyons favorables à l'école d'instruction et aux curriculums formulés à partir de connaissances plutôt que de compétences, nous reconnaissons qu'il n'est pas possible, dans le cadre du remplacement du cours ÉCR, de procéder à une révision en profondeur de l'ensemble des programmes et de l'approche pédagogique qui les sous-tend. Toutefois, **nous croyons qu'il est essentiel d'éviter les pires dérives auxquelles a mené l'approche par compétences, soit l'introduction de compétences idéologiques dans le curriculum de l'école québécoise.** La compétence centrale du cours ÉCR, « *pratiquer le dialogue* » en est l'exemple le plus patent. Le programme stipule que cette compétence « *mène à l'adoption d'attitudes et de comportements favorables au vivre-ensemble* »¹³, comme si ces attitudes et ces comportements allaient de soi.

Si le cours devait être construit autour de compétences, celles-ci devraient être résolument d'ordre intellectuel, plutôt que d'ordre comportemental ou relationnel. Elles devront également s'appuyer sur des savoirs substantiels, qui occuperont une place de choix dans le programme, et non être formulées sous forme d'« exemples indicatifs » au choix en annexe du programme, comme c'est le cas des contenus en ÉCR. Les connaissances ne devront plus être de simples prétextes sur lesquels les enseignants devraient « *prendre appui* » pour « *amener les élèves à* » adhérer à certaines idées. Elles devront être au cœur des apprentissages.

Les thèmes proposés pour le nouveau cours : des lacunes à combler, des pièges à éviter

Le nouveau cours proposé par le gouvernement pour remplacer ÉCR nous semble à la fois porteur de promesses et de dangers. Il offre des occasions réelles d'enrichir le curriculum sur des enjeux incontournables de notre époque, mais il nous apparaît à haut risque d'instrumentalisation idéologique. Le questionnaire mis en ligne par le

¹³ Québec. Ministère de l'éducation, du loisir et du sport. *Le programme d'éthique et culture religieuse. Programme d'enseignement primaire*, juillet 2007, p.304

gouvernement dans le cadre de la consultation sur la révision du cours nous laisse croire que cette possibilité est bien réelle, et ce, pour plusieurs thèmes.

Thème 1 - Participation citoyenne et démocratie

Dans le contexte actuel de polarisation des débats et de montée des extrémismes politiques, il nous apparaît essentiel d'offrir aux élèves une éducation civique qui leur permettrait de se forger leurs propres opinions et de les défendre de manière argumentée dans un cadre démocratique. Cet enseignement ne peut toutefois se faire que dans le respect de la diversité des points de vue, et donc dans le refus de la pensée unique quant aux choix collectifs qui se posent dans les sociétés contemporaines. Un programme qui présenterait certaines positions comme étant plus respectables que d'autres, puisque plus conformes à certains postulats du cours (ouverture, reconnaissance, vivre-ensemble, etc.) irait évidemment à l'encontre de cet objectif.

Nous nous méfions particulièrement de l'idée de « citoyenneté responsable », une expression récurrente dans les documents ministériels relatifs à l'éducation à la citoyenneté, qui repose sur une conception individualiste et dépolitisée de la citoyenneté, comme engagement individuel dans une cause donnée, souvent à l'échelle locale. Cette idée de « citoyenneté responsable » fait l'impasse sur la communauté politique au sein de laquelle s'exerce la citoyenneté, ainsi que sur ses institutions. L'insistance, dans le document de consultation, sur l'engagement communautaire, les organismes de bienfaisance et les structures de gouvernance locale, nous laisse croire que telle serait la vision de la citoyenneté portée par le programme.

Or, l'introduction d'un cours d'éducation civique devrait plutôt permettre aux élèves de mieux connaître leurs institutions démocratiques. De nombreux diplômés des écoles secondaires québécoises ne savent pas différencier un système parlementaire d'un système présidentiel, et ne connaissent pas suffisamment notre mode de scrutin pour comprendre les modifications qui lui sont actuellement proposées. Il y a là de véritables lacunes à combler.

Thème 2 - Éducation juridique

L'éducation juridique devrait, à notre avis, être intégrée à l'éducation civique. En effet, le système judiciaire est une composante de l'État, au même titre que les pouvoirs législatif et exécutif. Le choix d'en faire un thème distinct, centré sur les droits et libertés individuels, contribue à représenter ceux-ci comme étant à l'abri du débat public. C'est cette vision, chère à Pierre-Elliott Trudeau, que défendent aujourd'hui les opposants à la loi sur la laïcité (loi 21), qui voient dans l'interdiction du port de signes religieux de la part des employés de l'État en position d'autorité, et surtout dans le recours à la clause dérogatoire, une atteinte inacceptable aux droits fondamentaux. Or, une véritable éducation civique devrait permettre aux élèves de comprendre les conceptions de la

démocratie et du droit qui s'affrontent dans ce débat complexe, et non les encourager à adhérer à l'une d'entre elles.

Thème 3 – Écocitoyenneté

Si l'importance de la protection de l'environnement et de la lutte aux changements climatiques fait consensus au Québec comme ailleurs, les actions à mettre en œuvre pour y parvenir font l'objet de débats. En insistant sur les moyens à la disposition des individus et sur les gestes écoresponsables à la portée de l'élève, le document de consultation semble opter pour un environnementalisme qui repose avant tout sur des actions individuelles, plutôt que sur des choix collectifs. Cette conception de l'écocitoyenneté s'inscrit dans la vision individualiste et dépolitisée de la citoyenneté que nous avons décrite.

Si nous croyons que l'école, comme l'ensemble des institutions québécoises, peuvent contribuer à la protection de l'environnement, nous voyons mal comment les gestes posés par chacun des élèves (ou par leurs parents, dans le cas de l'achat de produits locaux, mentionné dans le document de consultation) peuvent être des objets d'étude et d'évaluation. Nous considérons qu'il serait plus bénéfique d'accompagner les écoles dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur propre politique environnementale. Les élèves pourraient ainsi prendre part ensemble à des initiatives vertes, plutôt que de voir un enseignant porter un jugement sur leurs actions individuelles ou sur ce que leurs parents ont mis dans leur boîte à lunch.

Thème 4 – Éducation à la sexualité

La nécessité de réintroduire l'éducation à la sexualité dans l'école québécoise fait consensus. L'idée d'associer ce thème à un cours spécifique, plutôt que de l'intégrer à la tâche d'un enseignant de français ou de mathématiques, est également à saluer. Si plusieurs enseignants se sont portés volontaires au cours des dernières années pour enseigner l'éducation à la sexualité, d'autres se sont montrés beaucoup plus réticents à aborder des sujets qui touchent à la vie intime de leurs élèves. L'expertise des sexologues, formés pour choisir les mots justes à utiliser selon l'âge des enfants et pour recevoir d'éventuelles confidences de la part d'enfants préoccupés par leur sexualité ou victimes d'agressions sexuelles, devrait être davantage mise à contribution.

Le choix de mettre l'accent sur les informations relatives aux changements physiques et affectifs de la puberté nous apparaît judicieux. Il y a toutefois un risque d'instrumentalisation de l'éducation à la sexualité, notamment sur les questions d'identité de genre, qui divisent actuellement le mouvement féministe. Alors que certaines intellectuelles féministes revendiquent leur « droit à la dissidence face au

discours actuel sur l'identité de genre », ¹⁴ il importe d'éviter de présenter d'entrée de jeu certains points de vue comme étant irrecevables. En connaissant les positions qui s'affrontent dans les débats et en comprenant les arguments sur lesquels chacune d'entre elles s'appuie, les élèves seront mieux en mesure de se faire une opinion éclairée.

Thème 5 – Développement de soi et des relations interpersonnelles

Ce thème est sans doute le plus problématique de tous, puisque le plus semblable à ÉCR. Dans le questionnaire de consultation, on présente ce thème en ayant recours à des expressions telles que la « valorisation de l'autre », ainsi que la « reconnaissance de l'autre », qui était l'un des deux fondements d'ÉCR, et qui impliquait le « respect absolu de toute position religieuse » ¹⁵. Même en l'absence de mention de la dimension religieuse, cette acceptation inconditionnelle et non critique de toute forme d'altérité relève davantage de l'endoctrinement que de l'instruction.

Cette impression est d'ailleurs renforcée par la manière dont les sous-thèmes à aborder sont présentés. En effet, contrairement à d'autres thèmes, pour lesquels on indique que l'élève doit être « informé » au sujet de certaines réalités, dans ce cas-ci, il est plutôt indiqué que l'élève doit être « sensibilisé » à certaines stratégies, attitudes ou valeurs. La porte est donc grande ouverte aux dérives auxquelles a mené ÉCR.

Thème 6 – Éthique

Le thème « éthique » nous préoccupe également, dans la mesure où il semble inspiré de l'ancien volet « éthique » d'ÉCR, qui préconisait la recherche de consensus, plutôt que d'encourager le débat d'idées. La question du « respect mutuel », mentionnée dans le questionnaire de consultation, mériterait d'être précisée : s'agit-il de respecter les individus, ce qui est évidemment essentiel, ou d'avoir un « respect absolu » de toute position religieuse ou morale, comme le préconisait Georges Leroux à propos d'ÉCR? De même, la mention de l'« exercice du dialogue » nous apparaît directement tirée d'ÉCR et de sa compétence « *pratiquer le dialogue* », elle aussi fondée sur le respect absolu de l'altérité, plutôt que sur l'affrontement des points de vue.

Un véritable cours d'éthique devrait plutôt initier les élèves aux diverses doctrines morales développées depuis des siècles par la philosophie, ainsi qu'aux positions qui s'affrontent dans les débats contemporains sur des enjeux éthiques. Cette approche, qui était explicitement rejetée dans le préambule du programme d'ÉCR, ainsi que dans les deux ouvrages de Georges Leroux, sous prétexte qu'elle serait trop encyclopédique, nous apparaît au contraire celle qui permettrait le mieux aux élèves de développer une réelle

¹⁴ Jean, Rhéa. « Le droit à la dissidence face au discours actuel sur l'identité de genre ». Dans Baillargeon, Normand (dir.). *Liberté surveillée : Quelques essais sur la parole à l'intérieur et à l'extérieur du cadre académique*, Montréal, Leméac, 2019, p.175-207

¹⁵ Leroux, Georges. « Orientation et enjeux du programme d'éthique et de culture religieuse ». *Formation et profession*, mai 2008, p.9

pensée critique. Elle leur permettrait également d'être mieux préparés aux cours de philosophie du niveau collégial, qui représentent actuellement un défi de taille pour de nombreux étudiants.

Thème 7 – Citoyenneté numérique

L'abolition d'ÉCR offre une occasion d'introduire dans le curriculum des enjeux incontournables de notre époque, dont ceux liés au numérique. Si, comme le stipule le questionnaire de consultation, le cours a pour objectif d'outiller les élèves dans leur utilisation des nouvelles technologies en assurant « le respect de la vie privée et de l'intégrité des individus », nous ne pouvons que nous en réjouir.

Nous nous interrogeons toutefois sur le choix de l'expression « citoyenneté numérique », qui repose encore une fois sur une conception individualiste et dépolitisée de la citoyenneté. Si tous les gestes posés par un individu dans sa vie quotidienne, notamment sur les réseaux sociaux, sont des gestes citoyens, la citoyenneté perd une bonne part de sa grandeur.

Thème 8 – Culture des sociétés

Le thème, tel que présenté dans le questionnaire de consultation, nous semble souffrir des mêmes maux que le volet « culture religieuse » d'ÉCR, bien qu'il aborde les différences culturelles au-delà de leur seule dimension religieuse. En effet, il est mentionné que le cours vise à faire « reconnaître les différences culturelles », plutôt qu'à les connaître, et à « développer des comportements respectueux et tolérants à leur égard ». Il postule « la nécessité qu'à l'intérieur d'une société, la différence entre les individus soit considérée comme une richesse ». Cette glorification des différences entre les individus, au détriment de ce qui les unit, porte un nom : le multiculturalisme.

Afin d'enseigner les pratiques culturelles et religieuses à l'abri de toute instrumentalisation idéologique, la meilleure approche consisterait selon nous à intégrer ce thème aux cours du domaine de l'Univers social. En effet, la culture est un objet d'étude des sciences humaines depuis longtemps. Concept-clé de l'anthropologie, elle est également étudiée par les sociologues, les historiens et les géographes. Elle pourrait aisément s'intégrer aux cours de Géographie, d'Histoire, et de Monde contemporain.

Conclusion

Dans le contexte suivant l'adoption de la loi 21, il était impératif d'abolir ÉCR. Après avoir posé un geste aussi important en faveur de la laïcité, continuer d'offrir un cours qui militait activement contre ce choix collectif devenait injustifiable.

Le ministre Roberge a posé en geste courageux en décidant d'abolir ce cours, dont les objectifs étaient politiques, et non pédagogiques. L'institut de recherche sur le Québec salue cette décision et invite le ministre à saisir cette occasion pour offrir aux élèves du Québec une réelle culture religieuse, historique, éthique et civique, à l'abri de toute tentative d'endoctrinement. C'est ainsi qu'ils pourront exercer, librement, une véritable citoyenneté.

Références

- Duclos, Anne-Marie. Et Bruno Poellhuber. « Les perceptions d'enseignants du primaire et le programme "Éthique et culture religieuse" : une analyse qualitative ». *Éthique en éducation et en formation*, no4, automne 2018, p. 42–60.
- Jean, Rhéa. « Le droit à la dissidence face au discours actuel sur l'identité de genre ». Dans Baillargeon, Normand (dir.). *Liberté surveillée : Quelques essais sur la parole à l'intérieur et à l'extérieur du cadre académique*, Montréal, Leméac, 2019, p.175-207
- Leroux, Georges. « Orientation et enjeux du programme d'éthique et de culture religieuse ». *Formation et profession*, mai 2008, p.7-13
- Leroux, Georges. *Différence et liberté : Enjeux actuels de l'éducation au pluralisme*. Montréal, Boréal, 2016.
- Québec. Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles. *Fonder l'avenir : le temps de la conciliation*, 2008.
- Québec. Ministère de l'éducation, du loisir et du sport. *Le programme d'éthique et culture religieuse. Programme d'enseignement primaire*, juillet 2007.
- Québec. Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. *Le programme d'éthique et culture religieuse. Programme du premier cycle et du deuxième cycle du secondaire*.
- Québec. Ministère de l'éducation, du loisir et du sport. *Le programme d'éthique et culture religieuse. Programme d'enseignement primaire*, juillet 2007.
- Quérin, Joëlle. *Le cours éthique et culture religieuse : transmission des connaissances ou endoctrinement*, Cahiers de recherche de l'Institut de recherche sur le Québec, 2009, <http://irq.quebec/wp-content/uploads/2015/03/ECR.pdf>
- Radio-Canada. « Gérard Bouchard défend la nouvelle formation », 20 mai 2009, www.radio-canada.ca/regions/estrie/2009/05/12/001-ethiqueculture-drummond-mardi_n.shtml
- Watters, Denis. *Petit guide ECR-101*. Pour répondre aux questions des parents sur le programme d'éthique et culture religieuse. Québec : Denis Watters consultants, 2008.



**6900, rue Saint-Hubert
Montréal (Québec) H2s 2M6
info@irq.quebec**